

Recherches sociographiques



EN COLLABORATION, *Recherche interdisciplinaire : La famille*

Nicolas Zay

Volume 8, numéro 1, 1967

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/055342ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/055342ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (imprimé)

1705-6225 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Zay, N. (1967). Compte rendu de [EN COLLABORATION, *Recherche interdisciplinaire : La famille*]. *Recherches sociographiques*, 8(1), 96–97.
<https://doi.org/10.7202/055342ar>

(p. 3). Pour y répondre, il s'interroge d'une part sur nos institutions et leur évolution, d'autre part sur les groupes sociaux qui ont été associés à ces institutions, sur les conceptions qu'ils en ont proposées, sur les fins auxquelles ils les ont fait servir.

Suivent cinq études sur quelques aspects de l'organisation sociale du Canada français : les cadres religieux, les cadres scolaires, les cadres politiques, les cadres juridiques et les cadres économiques. Elles constituent des synthèses intéressantes de connaissances utiles sur ces divers sujets. Les études de M. Louis-Philippe Audet (*Les cadres scolaires*), de M. Jean-Charles Bonenfant (*Les cadres politiques*) et du professeur Louis Baudouin (*Les cadres juridiques*) méritent particulièrement d'être retenues.

Dans la première partie de son travail, M. Audet étudie l'évolution historique de notre système scolaire, réservant la seconde partie à la description des cadres scolaires du Québec, à la veille de la mise en application des premières recommandations de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement : les structures supérieures, les structures locales, les structures pédagogiques, l'enseignement élémentaire, l'enseignement secondaire, l'enseignement technique et professionnel, l'enseignement universitaire, l'enseignement artistique, la formation du personnel enseignant.

Pour M. Bonenfant, les cadres politiques d'aujourd'hui « font du Québec le centre de la vie française au Canada mais ne la protègent guère dans les autres provinces » (p. 67). Et il consacre la plus grande partie de son étude aux institutions politiques du Québec : l'Exécutif, le pouvoir législatif, les institutions judiciaires, les institutions municipales. Il traite ensuite du Québec dans le fédéralisme canadien, insistant sur trois points où le problème de la répartition des tâches et des pouvoirs a été particulièrement délicat : les impôts, l'enseignement et le droit.

Le professeur Baudouin montre comment notre système juridique est une continuelle source de tensions. L'ensemble du droit public, même au Québec est d'origine et d'esprit anglais. Par contre, dans le domaine du droit privé, le Québec a un système juridique qui lui est propre, « système qui s'oppose en principe, tant par sa lettre que par son esprit, au système de la *Common Law* qui prédomine dans toutes les autres provinces canadiennes-anglaises » (p. 91).

Claude BEAUCHAMP

*Département de sociologie et d'anthropologie,
Université Laval.*

EN COLLABORATION, *Recherche interdisciplinaire : La famille*, dans *Les Cahiers de Droit*, vol. VII, n° 2, 1965-1966, Faculté de droit, Université Laval.

Le numéro d'avril 1966 de la revue des étudiants en droit de l'Université Laval est entièrement consacré à la famille. Le choix du thème était particulièrement approprié en 1966 étant donné que c'était l'année au cours de laquelle on a célébré le centenaire du Code Civil de la province de Québec. Ce Code, qui fournit le cadre juridique de la vie familiale des Canadiens français, porte bien, aux yeux de certains, la marque de son âge. On voudrait qu'il soit modernisé et adapté aux besoins des temps présents. Les juristes en sont très conscients et c'est pourquoi ils s'adressent de plus en plus souvent aux spécialistes des sciences sociales et des sciences de l'homme pour que ceux-ci leur fournissent les matériaux, les faits à partir desquels ils peuvent élaborer des normes plus adaptées à la réalité sociale contemporaine. C'est un peu dans cet esprit que le Comité de rédaction a invité des anthropologues, des médecins, des psychologues, des sociologues et des travailleurs sociaux à étudier quelques aspects de la vie familiale dans des schèmes conceptuels différents. Malgré l'hétérogénéité des opinions exprimées qui, parfois, se contredisent, l'ensemble forme un tout assez cohérent. Le fait que la conclusion ne reflète pas les opinions exprimées dans

les différents articles est sans conséquence étant donné que le lecteur peut se faire lui-même une opinion éclairée à partir des textes originaux.

Il ne peut être question de commenter ici chacun des dix-neuf articles d'intérêt inégal qui constituent l'ouvrage. Le choix des sujets reflète la préoccupation du Comité de rédaction d'aborder les principaux aspects du droit familial et notamment le statut de la femme et la protection de l'enfant. L'autorité dans la famille fait l'objet du plus grand nombre d'articles. Alors que la structure d'autorité tend à se modifier et que l'idéologie démocratique se substitue à l'idéologie patriarcale (Marc-Adélaïde Tremblay et Jocelyne Valois) la jurisprudence évolue lentement et avec beaucoup de prudence. La femme mariée a obtenu dans certains domaines son égalité mais dans d'autres, le mari conserve une prépondérance incontestable. Le Bill 16 aurait-il pu aller plus loin ? (Jean Pineau). Malheureusement on ne trouve nulle part une étude comparée de la stabilité de la famille dans les systèmes juridiques où le mari est reconnu comme étant le chef (par exemple en France et en Italie) et les systèmes où les époux sont parfaitement égaux (Yougoslavie). Ce n'est pourtant qu'en possession de tels renseignements qu'on peut se prononcer en faveur de l'un ou l'autre système.

Une deuxième série d'articles concerne la protection de l'enfant dont la signification est mise en relief par Jeannine Godbout et Normand Plante tandis que Jean Goulet consacre une attention particulière aux restrictions du droit civil qui frappent les enfants naturels.

Une troisième série d'articles est consacrée aux aspects économiques du droit familial : Ernest Caparros traite des régimes matrimoniaux tandis que James O'Reilly et Paul J. Driscoll s'occupent des questions de succession.

La principale critique que l'on peut adresser à cet ensemble d'articles, c'est peut-être le conformisme avec lequel les sujets sont abordés. Il n'y a, par exemple, aucune analyse — sauf quelques mots dans l'introduction — des implications du développement du droit social sur l'évolution de l'image de la famille et les conséquences du côtoiement dans la société contemporaine de deux types de famille : celle du droit social basée sur l'entraide effective et celle du droit civil basée sur le mariage et la filiation légitime.

On n'y trouve pas non plus une analyse des répercussions possibles de la transformation des structures sociales. Le droit de la famille a été élaboré à une époque où le pouvoir politique était détenu dans le Québec par la classe rurale et la classe commerçante, toutes deux préoccupées par la conservation et la transmission du patrimoine familial. Dans les structures nouvelles où la majorité de la population vit au jour le jour et où elle demande au droit social de lui assurer sa sécurité, comment ce droit familial va-t-il évoluer ? Autant de questions qui mériteraient une étude approfondie.

Malgré ces réserves, ce recueil d'articles peut être fortement recommandé à tous ceux qui s'intéressent aux problèmes de la famille. La formule interdisciplinaire est excellente et il faut espérer que cette première expérience sera suivie par d'autres du même genre.

Nicolas ZAY

*École de service social,
Université Laval.*

EN COLLABORATION, *Les inégalités socio-économiques et la pauvreté au Québec*. Symposium de Lévis, Le Conseil de bien-être du Québec, 1965, 284 p., mimeo.

Cette publication regroupe les conférences et les commentaires prononcés lors du symposium organisé par le Conseil de bien-être du Québec, en septembre 1965, et ayant pour thème général : *Les inégalités socio-économiques et la pauvreté au Québec*. Y figurent aussi les rapports des commissions de travail.